



Fromagerie des Ptits Brillet

Prêt AGRIBOOST 40+

*Réseau d'accompagnement et de financement
pour la création, la reprise et le développement des
entreprises en Maine-et-Loire*

En partenariat avec :

Grâce au prêt Agriboost 40+, vous lancez **votre projet agricole**, renforcez vos fonds propres et facilitez l'obtention d'un prêt bancaire.



Qui est éligible ?

Toutes les activités agricoles (hors pêche et aquaculture)

Siège social de l'entreprise situé en Maine-et-Loire

Détention par le créateur ou repreneur d'**au minimum 10% des titres**

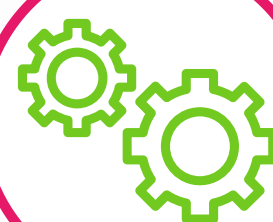
Avoir entre 41 et 48 ans (au moment de la demande)

S'installer comme **chef d'exploitation à titre principal** auprès de la MSA

Ne jamais avoir bénéficié d'une aide à l'installation Dotation Jeunes Agriculteurs (JDA)

Apport personnel en cohérence avec le projet

Prêt couplé à un prêt bancaire



Les caractéristiques

Prêt **personnel à 0 %**

Montant jusqu'à 35 000 €

Cofinancement avec Bpifrance
(Prêt d'honneur Création Reprise)

Remboursement mensuel de 3 à 5 ans

Assurance décès

Différé possible jusqu'à 18 mois

Comité d'Agrément dédié



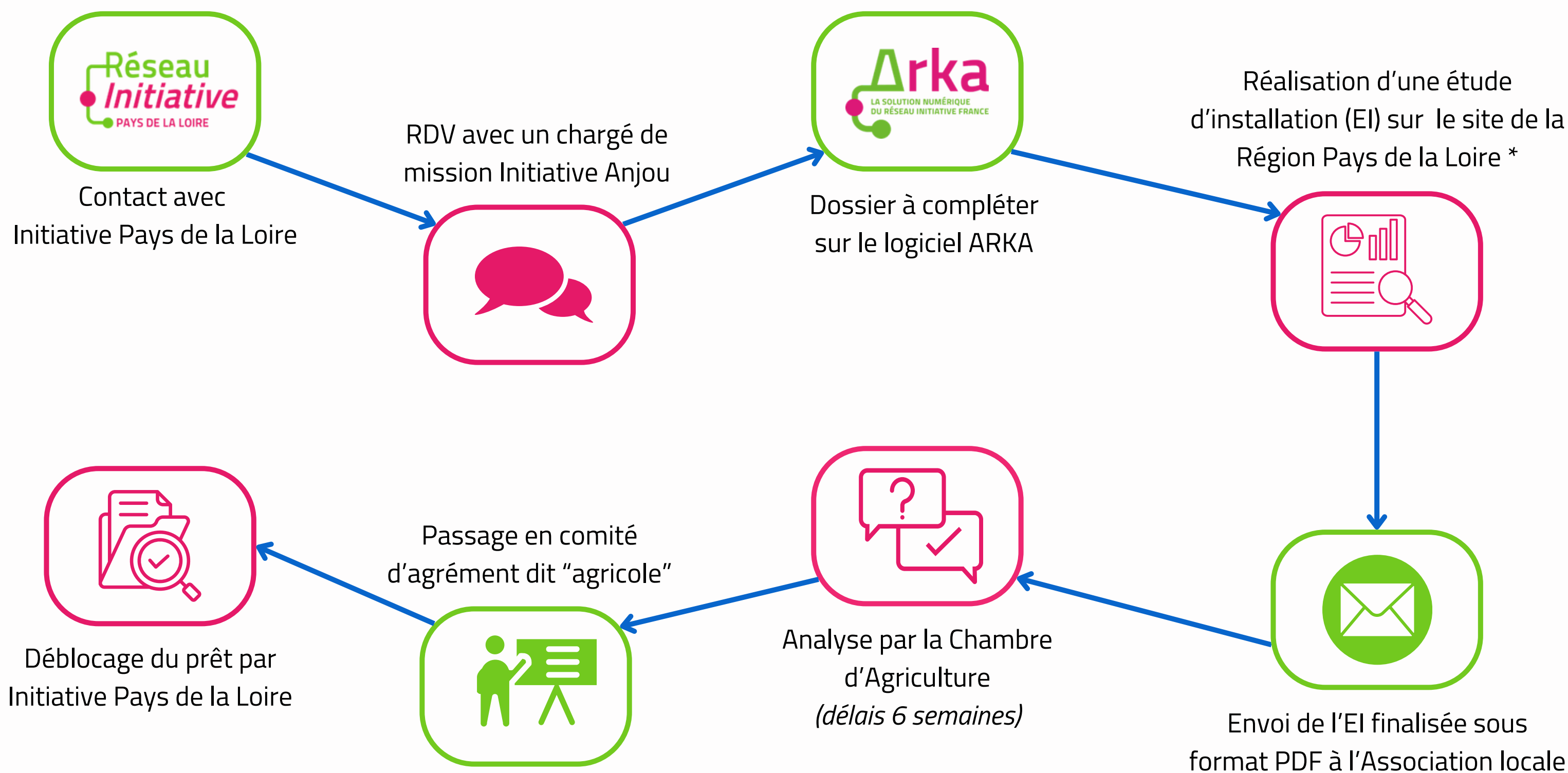
Les objectifs

Soutenir l'installation et la transmission d'exploitations agricoles.

Favoriser **le renouvellement des générations** en agriculture.

Soutenir la création d'un **tissu d'exploitations en milieu rural**.

Le Process



[*https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/prest-dhonneur-agri-boost-40](https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/prest-dhonneur-agri-boost-40)

Focus sur le Comité d'Agrément Agricole



Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur : vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'agriculture et de l'entrepreneuriat. Les experts sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance !

Nos Comités d'Agrément regroupent une pluralité de compétences : financière, commerciale, managériale, juridique et connaissance du tissu économique local.

Comment se déroule-t-il ?

- Présentation de votre projet : votre profil, votre produit ou service, les opportunités et risques, votre business plan avec les moyens humains et matériels...
- Questions et échanges avec les membres du Comité d'Agrément.

Une réponse vous est donnée au plus tard dans les 48h.

Le parrainage

Nous vous proposons d'être accompagné par un parrain ou une marraine pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.

Le parrainage, c'est renforcer les chances de succès de votre projet. Cet accompagnement est matérialisé par une charte de parrainage.

Débloquez votre prêt Initiative Anjou

Une fois votre accord de prêt obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées dans votre attestation de décision). La procédure est dématérialisée.

Le remboursement de votre prêt vous permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise !

Devenez membre et intégrez le réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Vous adhérez à notre Association lors du déblocage de votre prêt.

Adhérer à Initiative Anjou

- C'est rendre possible la poursuite de notre action mais aussi vous impliquer dans une démarche responsable au service de votre territoire.
- C'est rejoindre notre réseau d'entrepreneurs et bénéficier de ses opportunités.

Réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Nous vous proposons régulièrement des temps d'échanges entre entrepreneurs Initiative Anjou. Ces moments privilégiés sont l'occasion de partager vos impressions mais aussi de créer des opportunités de développement.

Inscrivez vous dès maintenant !

Nous sommes là pour vous !

Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur

- ✓ Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise ou de cession
- ✓ Informez-nous en cas de difficulté :
 - pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
 - pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

Par mail à **contact@initiative-paysdelaloire.com**

© Initiative Anjou

